

# ANNEXE

## Désignation des correspondants des forces de l'ordre

### Zone gendarmerie

La zone de compétence de la gendarmerie s'étend sur l'ensemble du département de la Mayenne hormis la ville de Laval et son agglomération (Bonchamp-Les-Laval, Changé, St Berthevin).

Le correspondant départemental est :

Chef d'escadron BORDE

[yves-marie.borde@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:yves-marie.borde@gendarmerie.interieur.gouv.fr) – Tél : 02 43 59 57 10

Groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne

61 allée des Français Libres, 53000 Laval

Le correspondant local est le commandant de la brigade la plus proche. Il peut être joint en journée en composant l'un des numéros suivants où l'on vous indiquera le nom de la brigade compétente et le numéro d'appel :

Compagnie de Laval : 02 43 59 57 10

Compagnie de Château-Gontier : 02 43 09 65 24

Compagnie de Mayenne : 02 43 30 15 00

Rôle des correspondants :

Le correspondant départemental est chargé de développer les actions de partenariats et d'organiser des séances collectives d'informations au profits des professionnels de santé, associant le référent sûreté, un technicien en identification criminelle et le commandant de l'unité de gendarmerie territorialement compétente. Enfin, en tant que de besoin, il diffusera des messages d'alerte sur l'émergence de phénomènes sériels.

Les correspondants locaux peuvent apporter des conseils relatifs à la sécurité et la sûreté des professionnels de santé et en cas de vols ou d'agression facilitent les démarches en vue du dépôt de plainte.

### Procédure d'alerte

#### **1 - Situation d'urgence :**

Composer le 17. S'identifier clairement et indiquer à l'opérateur le lieu et la nature des faits. Ne pas hésiter à rappeler autant que nécessaire en cas d'évolution (favorable ou défavorable) de la situation.

#### **2 - Hors situation d'urgence :**

Durant les heures ouvrables, contacter la brigade locale en appelant l'un des numéros cités ci-dessus.

En dehors des heures ouvrables, composer le 02 43 59 57 10 et signaler votre problème à l'officier de permanence du groupement. Vous serez recontacté au plus vite par votre correspondant local.